

AVIS AU PUBLIC

Projet de lotissement

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de la Commune de Mondercange dans sa séance du 24 avril 2026 a approuvé, sous la condition d'une clause suspensive, le projet de lotissement concernant les parcelles de terrain sises à 4,6 et 8, rue de Schiffflange à Bergem, inscrites au cadastre de la commune de Mondercange, section E de Bergem sous les numéros cadastraux 362/3626, 363/3627, 363/3628, 364/3629, 364/3632, 364/3734, 364/3735 et 364/3736, d'une contenance d'environ 19a 76ca.

Ce règlement communal est déposé à la maison communale au service «aménagement communal» conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Mondercange, le 30 avril 2026

pour le collège des bourgmestre et échevins,
le secrétaire communal,

le bourgmestre,



Guy ROSEN



Jeannot FÜRPASS